



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2021 – Numéro 108 du 16 décembre 2021

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Service des Sécurités

Arrêté préfectoral n° 52-202112-00101 du 16 décembre 2021 modifiant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination contre la covid-19 dans le département de la Haute-Marne



SERVICE DES SECURITES

ARRÊTÉ N° 52-202112-00101 DU 16 DÉCEMBRE 2021

**Modifiant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination contre la covid-19
dans le département de la Haute-Marne**

Le Préfet de la Haute-Marne,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15 à L. 3131-20 et L. 3136-1 ;

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 1er ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination du préfet de la Haute-Marne - Monsieur ZIMET Joseph ;

VU le décret n°2004-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 00 heure sur l'ensemble du territoire de la République ;

VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n°2021-10 du 7 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'arrêté n° 52-2021-04-00099 du 14 avril 2021 fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination contre la covid-19 dans le département de la Haute-Marne ;

VU l'avis du délégué territorial Haute-Marne de l'Agence Régionale de Santé en date du 13 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-CoV-2 et le danger qu'il représente pour la vie des personnes les plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre la lutte contre le caractère actif de la propagation du virus SARS-CoV-2 et ses effets en termes de santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'afin de ralentir la propagation du virus SARS-CoV-2, le Premier ministre a, par le décret du 29 octobre 2020 susvisé, prescrit les mesures générales applicables à compter du 30 octobre 2020 et notamment l'organisation d'une campagne de vaccination contre la covid-19 dans les conditions prévues à l'article 53-1 dudit décret ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 28 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 susvisé, les établissements relevant des types d'établissements définis par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation peuvent accueillir du public, dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1er dudit décret pour les actions de vaccination ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'alinéa VIII bis de l'article 53-1 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 susvisé, le représentant de l'État dans le département est habilité à désigner, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, des centres pour assurer la vaccination contre la covid-19 dans les conditions prévues au même article ;

SUR PROPOSITION du directeur de cabinet du préfet de Haute-Marne

ARRETE

Article 1 : La liste des centres désignés pour assurer la vaccination contre la covid-19, en Haute-Marne, annexée à l'arrêté n° 52-2021-04-00099 suscitée est modifiée à la date du 10 décembre 2021 et annexée au présent arrêté.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le directeur de cabinet du préfet de Haute-Marne, les sous-préfets d'arrondissement, les maires concernés, le directeur départemental de la sécurité publique et le commandant du groupement départemental de la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et entrera en vigueur immédiatement.

Une copie de cet arrêté sera transmise au procureur de la République de Chaumont et au délégué territorial Haute-Marne de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Maxence DEN HEIJER



ANNEXE MODIFIEE AU 10 DECEMBRE 2021

Centre de vaccination contre la COVID-19	Adresse	Code Postal	Commune
Salle des Fêtes	36 Rue division Leclerc	52700	ANDELOT
Salle des Fêtes	2 Place Moreau	52210	ARC EN BARROIS
Salle des Fêtes	Rue James Beaus,	52310	BOLOGNE
Centre socio-culturel	Rue Pierre Semard	52600	CHALINDREY
Gymnase intercommunal	Rue du stade	52120	CHATEAUVILLAIN
Gymnase	30 Rue de Pisseloup,	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
Salle des Fêtes	15 Rue République,	52290	ECLARON
Salle des Fêtes	Rue de la Marne	52410	EURVILLE BIENVILLE
Centre socio culturel	21 rue Marechal Foch,	52320	FRONCLES
Mairie de Longeau-Percey	29 rue de Champagne,	52250	LONGEAU
Mairie de Louvemont	4 rue du Grand Puits	52130	LOUVEMONT
Centre sportif et culturel robert-henry	Rue de la piscine	52800	NOGENT
Salle polyvalente	29 rue d'Humberville	52700	SAINT BLIN
Salle polyvalente	Rue de l'Hôtel de Ville,	52220	SOMMEVOIRE
Conseil Départemental	Bus itinérant	L'ensemble du département de la Haute-Marne	
Gymnase Jean-Philippe LEMOUTON	16 Rue Youri Gagarine	52000	CHAUMONT
Centre de vaccination	20 Avenue du General Sarrail	52100	SAINT DIZIER
Salle JEAN FAVRE	12 Rue Jean Favre	52200	LANGRES